

Lors de la transaction, pour des raisons de sécurité sanitaire évidentes, nous vous recommandons fortement de suivre le protocole ci-dessous :

- Donnez vous rendez-vous à proximité du domicile du propriétaire du vélo, et réalisez la vente, dans la mesure du possible, à l'extérieur.
- Lors de la vente, gardez en permanence une distance d'1m minimum entre chaque personne.
- Le.la propriétaire du vélo se doit de désinfecter le guidon et le système de réglage de la selle (ainsi que toutes les parties du vélo directement touchées par l'intéressé.e) avec un vaporisateur d'alcool ou bien un linge imbibé de celui-ci, avant que le.la potentiel.le acheteur.euse puisse tester le vélo, le régler ou l'emporter.
- Portez également un masque et des gants à usage unique si vous en êtes équipé.e.s.
- Si vous effectuez le paiement en espèces, utilisez du gel/solution hydroalcoolique ou lavez vous les mains avant et après la transaction (A noter : le risque d'être infecté par le Covid-19 en touchant des pièces de monnaie, billets de banque ou cartes de crédit, est très faible - Sources : Ministère de la Santé & OMS).